

Décision

Générale

colonial

Décision n° 598 du 1er juillet 1940 :

n° 598

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

1 juillet 1940

Numéro JO

n° 524 du 31/07/1940

Date du numéro

31 juillet 1940

TEXTE INTÉGRAL

M. Vié (Joseph), chef de bureau des Seeré- tariats généraux des colonies, chargé par intérim de la direction des finances, est délégué dans les fonctions d'ordonnateur du budget local, du budget annexe des grands travaux sur fonds d'emprunt et du budget de l'État. Il signera ou visera par délégation spéciale les mandats les ordres de paiement et les ordres de recette émis au compte tant du budget colonial, des budgets des divers ministères que des budgets des autres colonies, et en général, tous les documents et pièces se rattachant à la comptabilité du trésorier-payeur, du bureau des finances et du bureau du matériel. La signature de M. Vié devra être précédée de la mention :